

Programme de la Formation

FONDAMENTAUX DU PERMIS D'AMENAGER - Concevoir et tenir le projet urbain - Intervenir en équipe pluridisciplinaire

2 jours soit 14 heures de formation

CONTEXTE GÉNÉRAL

La Loi LCAP a donné aux concepteurs un rôle essentiel pour structurer le Projet Architectural, Paysager, et Environnemental des lotissements. La Loi ELAN concrétise l'intervention des paysagistes concepteurs, dans un cadre pluridisciplinaire.

L'enjeu de cette formation est d'être prêt pour concevoir et mettre en œuvre un permis d'aménager, en intégrant les obligations réglementaires et les atouts d'une approche pluridisciplinaire.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Vous serez en capacité de vous saisir d'un nouveau marché en répondant aux missions de permis d'aménager.

Cette formation vise à donner aux architectes une bonne connaissance des obligations liées à cette autorisation d'urbanisme dont les frontières n'ont cessé d'évoluer et de se complexifier au fil des réformes, notamment par le dernier projet de loi « Liberté de Création, Architecture et Patrimoine ».

Elle met également en avant le travail collaboratif et pluridisciplinaire nécessaire à l'élaboration d'un projet d'aménagement qualitatif.

PUBLIC CIBLE

Architectes, paysagistes concepteurs, urbanistes, géomètres, conseillers et assistants de la maîtrise d'ouvrage, élus, etc...

PRÉREQUIS

Avoir connaissance des processus de conception et de réalisation d'un projet

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées et il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail.

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module

Permis aménager, les fondamentaux

2 jours soit 14 heures de formation

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité :

- d'identifier le contexte réglementaire du permis d'aménager et la responsabilité de l'architecte,
- de repérer les principes fondamentaux qui régissent un PAPE,
- d'identifier les étapes de montage d'une opération de permis d'aménager, les différents niveaux de missions et repérer les acteurs
- d'établir un permis d'aménager porteur d'un projet urbain, soucieux des risques environnementaux, et projeter sa mise en œuvre
- d'analyser et évaluer la faisabilité et l'équilibre d'une opération d'aménagement.

FORMATEUR(S)

DROUART Audrey - juriste
LE MAIRE Céline - Architecte urbaniste
CLOUP CATHERINE - Paysagiste concepteur

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Cette formation sera animée par 3 intervenants

- une juriste
- un architecte urbaniste
- un paysagiste concepteur

PROGRAMME

Jour 1 Acquérir les fondamentaux

- Cadrage réglementaire et jeu d'acteurs
 - Définition du lotissement et du permis d'aménager
 - Cadre réglementaire d'intervention
 - Les acteurs du permis d'aménager : Loi LCAP et Loi ELAN
 - Rôle et missions de chacun
 - Définition des différentes étapes du projet
- Monter un dossier de Permis d'aménager : le CERFA pas à pas
 - Etude des pièces constitutives du PAPE et du permis d'aménager
 - Approche juridique et conseils opérationnels

Jour 2 Concevoir et tenir l'opération d'aménagement

- Des clés pour structurer les espaces communs et délimiter les emprises privatives
 - Concevoir ensemble les équipements communs et la délimitation des emprises privées, avoir une vision globale et faire sens à partir des équipements communs
 - Exercice pratique, étude de cas, retour d'expérience
- Formuler un règlement de lotissement : prescriptions écrites et graphiques
 - Réussir à retranscrire les intentions du PAPE dans des prescriptions écrites et graphiques
 - Exercice pratique à partir d'opérations sélectionnées